

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les subventions pour l'assainissement énergétique des bâtiments ont été fortement sollicitées en 2022

L'intégralité de l'enveloppe annuelle allouée pour la rénovation énergétique des bâtiments, soit 50 millions de francs, a été attribuée avant la fin de l'année. Cet appui financier a contribué à la réalisation de près de 2500 projets de rénovation sur le territoire cantonal. Afin de ne pas freiner les projets en cours, les demandes de subventionnement pour la fin 2022 peuvent toujours être déposées selon la procédure habituelle et les aides financières seront prélevées sur l'enveloppe prévue pour 2023. Afin d'accélérer l'assainissement du parc immobilier vaudois et d'en réduire les émissions de CO₂, le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) augmentera l'enveloppe à disposition, la faisant passer de 50 à environ 60 millions de francs.

Les subventions octroyées dans le cadre du Programme Bâtiments aux propriétaires souhaitant rénover énergétiquement leur bien immobilier ont à nouveau rencontré un vif succès en 2022. Comme cela s'était déjà produit en 2018, l'intégralité de l'enveloppe mise à disposition pour 2022 a été entièrement attribuée entre janvier et octobre. Au total, 50 millions de francs ont été attribués et quelque 2500 projets d'assainissement ont bénéficié d'un soutien financier. Les moyens alloués contribuent de manière significative aux objectifs de réduction des émissions de CO₂ fixé dans le Plan climat vaudois adopté en 2020. Pour rappel, le financement de ces subventions est assuré d'une part par la Confédération (35 millions de francs en 2022) et, d'autre part, par l'Etat de Vaud (15 millions de francs en 2022) via la taxe cantonale sur l'électricité (0,6 centime par KWh/h consommé).

Le chauffage des bâtiments contribuant à hauteur de 34% aux émissions de gaz à effet de serre du canton, l'appui à l'assainissement constitue un levier d'action important, autant dans le domaine de la protection du climat que dans celui de la maîtrise de la consommation d'énergie. Il représente aussi un important outil de soutien à l'environnement économique vaudois. Pour chaque franc de subvention versé pour les rénovations, il est estimé que cinq à six autres francs sont investis. Les 50 millions engagés en 2022 vont ainsi générer des retombées économiques d'environ 250 millions de francs.

Demandes de subvention toujours possibles

Afin de ne pas freiner les projets de rénovation en cours d'élaboration, les demandes de soutien peuvent toujours être déposées. Les dossiers envoyés jusqu'à la fin de l'année seront traités selon la procédure habituelle et recevront un accusé de réception. Les décisions d'octroi de subvention ne pourront toutefois être envoyées qu'au mois de janvier prochain. Ces décisions seront prises selon les conditions 2022 et les montants seront prélevés sur l'enveloppe 2023 du programme d'encouragement.

Une exception sera faite pour les subventions accordées pour les audits énergétiques CECB Plus, qui continueront à être octroyées jusqu'à la fin de l'année. Ces audits constituent en effet une aide importante à la décision pour les propriétaires souhaitant entamer des travaux de rénovation.

Accélération du rythme

Afin d'augmenter le rythme de rénovation du parc immobilier cantonal, le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) va augmenter la part cantonale du financement du programme de subventions, la faisant passer de 15 millions de francs à 25,5 millions. Au total, l'enveloppe à disposition en 2023 pour la rénovation des bâtiments devrait avoisiner 60 millions de francs.

Par ailleurs, 200 millions sont alloués au Fonds pour l'énergie destiné à accélérer l'assainissement des bâtiments et au développement des énergies renouvelables. A ce montant pourrait s'ajouter la part cantonale des 2 milliards sur dix ans (soit 200 millions pour le Canton de Vaud) inscrits dans le contre-projet indirect du Conseil fédéral à l'initiative des glaciers. Enfin, dans le cadre de la révision totale de la Loi vaudoise sur l'énergie, le Canton entend fixer des échéances pour la rénovation des bâtiments les plus énergivores et la décarbonation des systèmes de production de chaleur.

« Le bâtiment représentant près de la moitié de la consommation énergétique du pays. L'Etat de Vaud se doit d'activer cet important potentiel d'économies d'énergie afin d'atteindre les objectifs que le Conseil d'Etat s'est fixés dans son Plan climat », souligne Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat en charge du DJES.

Informations complémentaires sur les subventions pour les rénovations énergétiques : www.vd.ch/subventions-energie

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 novembre 2022

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat, chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité

DJES, Marc Roulin, directeur de l'énergie a. i., Direction générale de l'environnement